

Vous travaillez dans la CP 132 (Travaux techniques agricoles et horticoles)?

Vous avez droit à votre prime syndicale et votre prime de fin d'année!

E.R.: Dominik Roland – Boulevard Poincaré 72-74, 1070 Bruxelles

1/12/17

Quand les primes sont-t-elles payées ?

Les primes sont payées à partir de décembre 2017.

Combien vais-je recevoir?

- Prime syndicale: 135 € maximum, 11,25 € par mois.
- Prime de fin d'année: 8,33% du salaire brut (à partir de 25 jours du travail) avec un montant maximal de 2.000 €.

La période de référence pour les deux primes s'étale du 01/07/2016 au 30/06/2017.

Comment s'effectue le paiement ?

Vous allez recevoir 1 formulaire envoyé par le Fonds Social. Remettez-le à vos délégués ou dans votre secrétariat.